



## Refuse demande la carte de resident en france

Par **louis241**, le **01/09/2012** à **11:51**

Bonjour,

je vous ecrire pour avoir de l'aide je suis nationalite mauritienne je suis mariee ile de la reunion 30/12/2006 et puis je rentre a maurice pour prendre un visa long sejour le visa a commence le 21/01/2007 je vis avec mon epoux jusqu'en 2010 je divorcee 2011 je travaille toujours je fais une demande de carte de resident a chaque fois je suis refusee je suis divorcee je dois faire un pay smic mon contrat de travail a pris fin le 12/10/2011 je suis en assedic je dois renouveler ma carte de sejour le 12/11/2012 je voulais refaire une nouvelle demande sejour une fois perdue la prefecture m'a dit que je dois avoir une maison je loue une maison je dois avoir un pay smic je suis plus qu'a faire je suis remariee l'annee derniere mais meme si m'a dit que je dois faire un pay smic je n'arrive pas a comprendre tout cela merci de m'aider mais repondez-moi s'il vous plait

Par **amajuris**, le **01/09/2012** à **19:24**

bjr,

une des conditions pour obtenir un titre de sejour est de disposer de ressources suffisantes. c'est peut-être la raison de la position de la prefecture.

quelle est la situation de votre mari ? avec ou sans titre de sejour, avoir des revenus stables....  
cdt

Par **louis241**, le **02/09/2012** à **08:15**

merci de mais reponde mo je suis en assedic de puis 2011 je pas trouve de emplois mon mari il et en assedic lui aussi mais mon mari et français je comprende pas je vu beacouq avoir la carte de resident le deux travaille pas merci de mais reponde

j louis

Par **amajuris**, le **02/09/2012 à 10:15**

bjr,

comme les indemnités assedic ne sont pas éternelles, l'administration a sans doute estimé que vos ressources étaient insuffisantes.

mais vous pourriez obtenir un titre de séjour comme conjoint de français.

cdt